

PLONGEZ, DÉCOUVREZ, PARTAGEZ

- **Découvrez** nos sites de plongée
- **Signez** notre charte de bon usage
- **Préparez** vos plongées avec nos vues 3D
- **Partagez** vos observations



QUELQUES CHIFFRES

Le territoire compte

+ de 50
sites de plongée
(épaves et roches)



16
sites sont
aménagés
(4 épaves,
12 sites naturels)



Au total,
28
dispositifs
d'ancrages
écologiques
sont installés



30 000
plongées par an
y sont recensées
(dont 85 % dans le
cadre de structures
professionnelles)

Principaux sites de plongée de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Depuis plus de 15 ans, le service Espaces maritimes œuvre pour la protection des fonds marins en aménageant les sites de plongées les plus sensibles, limitant ainsi les impacts des ancrages répétés.



Charte de bon usage des sites de plongée

L'utilisation des aménagements est conditionnée par la signature d'une charte de bon usage (acte volontaire et gratuit) pour tous les plongeurs (loisirs et professionnels, apnéistes, randonneurs palmés). Chaque année, une vignette à apposer sur son bateau est remise aux signataires.

La charte rappelle les modalités d'usage des aménagements (priorité, amarrage) et les écogestes du plongeur (ne rien toucher/ ne rien ramasser/ signaler toutes dégradations ou pollution/ signaler les observations remarquables selon la liste au verso / signaler les éventuels conflits d'usage...)

Je signe
la charte en ligne
ou

Dans les bureaux du service
Espaces maritimes :
145 chemin des Essarts
à Cavalaire-sur-Mer



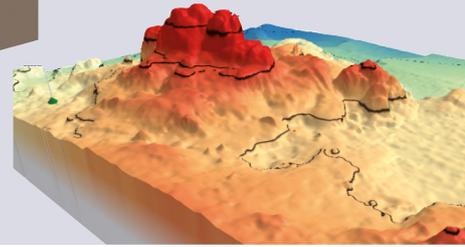
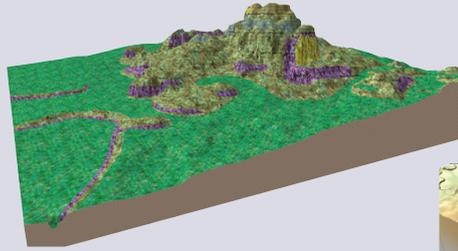
* Réservé aux signataires de la charte d'utilisation des sites de plongée du golfe de Saint-Tropez

Des vues 3D pour préparer ou débriefer vos plongées

En flashant ce QR code, faites la visite virtuelle des 6 sites de plongée :

Petit sec / Quairolles / Brisés / Rabiou / Roche Rousso / Sardinaux

- Faites pivoter et déplacez vos vues,
- Zoomez,
- Affichez les profondeurs, les coordonnées et les bouées d'amarrage...



Partagez vos observations en mer !

Pour nous faire part de toute observation, des formulaires sont à votre disposition en flashant ce QR code :

Elles nous sont précieuses ! Pensez à laisser vos coordonnées, relever la position et joindre si possible une photo ou une vidéo.



Certaines observations nous intéressent particulièrement... Alors ouvrez l'œil !

Des espèces patrimoniales :

- Mammifères marins et tortues.
- La Grande nacre (*Pinna nobilis*)
C'est le plus grand coquillage de Méditerranée. Il fait face à une crise parasitaire ayant entraîné une mortalité massive.
IMPORTANT Signalez-nous toute observation de Grande nacre vivante

NB. une nacre vivante présente un manteau bien déployé et ses coquilles se referment à votre approche.

- Plus rares et moins connues que le Mérou brun (*Epinephelus marginatus*) quatre autres espèces de mérous peuvent être observées dans nos eaux, dont le Mérou royal (*Mycteroperca rubra*) et la Badèche (*Epinephelus costae*).

Des espèces non indigènes à tendance invasive

- Poisson flûte (*Fistularia commersonii*)
- Poisson-lapin (*Siganus luridus*)
- Caulerpa taxifolia
- Crabe plat des oursins (*Percnon gibbesi*)
- Citons également l'Étrille bleue, le Poisson écureuil, le Poisson ballon, le Poisson perroquet de Méditerranée...

Mais aussi d'autres observations

- Mucilages marins (algues filamenteuses dites « cheveux de vieille »),
- Mortalités massives, nécroses importantes sur la faune fixée,
- Dégradations sur les aménagements de sites de plongée,
- Filets et engins de pêche perdus...

Merci pour votre collaboration !



Tortue caouanne



Grande nacre



Mérou royal



Badèche



Poisson flûte



Poisson lapin



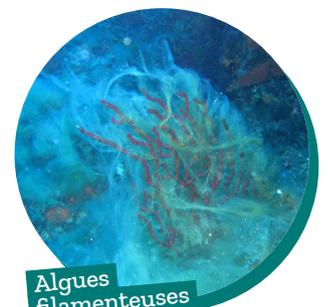
Caulerpa taxifolia



Poisson écureuil



Bouée détériorée



Algues filamenteuses

